

Sainte-Thérèse, le 12 février 2016

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 584, 5<sup>e</sup> Rue à St-Jérôme (lots 2 351 208, 2 351 207 et 2 351 209 du cadastre du Québec).

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 11 février 1993, 5 pages
2. Avis d'infraction du 15 mars 1993, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 28 octobre 1993, 4 pages
4. Note au dossier du 29 août 1994, 1 page
5. Rapport d'inspection du 16 septembre 1994, 4 pages
6. Avis d'infraction du 26 octobre 1994, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
'accès aux documents

p.j. (20 pages)

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de Laval et des Laurentides

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE:7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-02-15

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 1993-02-11

HEURES : - ARRIVÉE : 11H00

- DÉPART : 11H45

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : HÉLÈNE FRIGON

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

LINGECO ENR.  
584-5ième Rue  
St-Antoine (Québec)

. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : RENCONTRE oui [ ] non [X]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)  
RENCONTRÉE(S):M.Pierre Limoge  
Président.

(514) 438-0821

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):

PHOTO(S)  
[X]  
Nombre:3

CROQUIS  
[ ]

PLAN(S)  
[ ]

CARTE(S)  
[ ]

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1.

PRÉCISEZ 2.

- BUTS : Vérifier les activités de la compagnie afin d'évaluer si elle  
nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Vérifier s'il y a entreposage de déchets dangereux.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-02-15

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M.Limoge et il m'explique l'historique de la compagnie. Il a acheté cette entreprise du nom actuel de M. Jacques Desjardins en 1982 et elle était localisée sur la rue St-Georges à cette époque. En novembre 1989 il a déménagé à la présente adresse.

M.Limoge me fait visiter les lieux et m'explique le procédé. Il reçoit des uniformes sales de mécaniciens, des linges contaminés à l'huile de garage (environ 80% des linges) et des linges contaminés à l'encre d'imprimerie (environ 20% des linges). Les linges sales sont entreposés dans des barils non fermés sur un plancher de ciment (voir photo). Il les lave avec du savon dit **METSO** (métasilicate de sodium anhydride) et rejete l'eau usée à l'égoût municipal. Il possède 4 laveuses et 3 sècheuses (voir photo). Il fait 1 ou 2 cuvée(s) de 500 linges de 14 pouces par 14 pouces et une cuvée de 20 à 32 combinaisons par jour. Chaque cuvée dure 3 heures. Selon lui, les linges trop sales sont éliminés au déchets sanitaires mais c'est très rare.

Aussi, il achète du tissu en rouleaux pour fabriquer des linges propres et il les revend. M.Limoge me mentionne qu'il a déjà eu la visite d'une femme qui était venue vérifier si son procédé était conforme au niveau des rejets aqueux et elle lui a dit qu'il n'y avait pas de problème. Il ne se souvenait pas d'où elle venait. Au bureau j'ai vérifié s'il y avait un dossier venant de la D.P.A. et je n'ai rien trouvé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-02-15

**3. CONCLUSION**

Exercice d'une activité industrielle (lavage de linges et uniformes industriels) sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation à cette fin.

Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., chapitre Q-2 , article 22.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-02-15

**4. RECOMMANDATION(S)**

AVIS D'INFRACTION

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Hélène Frigon, insp.

1993-02-15

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.

93-02-19

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

*D'accord*

Photo #: 1 Date: 11-02-93  
Ident.: Entreposage de  
linges contaminés à  
l'intérieur d'un  
baril non fermé sur  
Note: sur planches de  
ciment.



Photo #: 2 Date: 11-02-93  
Ident.: Une des 4 bauxures  
utilisées pour le  
lavage des linges et  
des combinaisons.  
Note: Elle peut contenir  
jusqu'à 500 linges de  
14" x 14" ou jusqu'à  
32 combinaisons. Une  
cursé dure 3 heures.



Photo #: 3 Date: 11-02-93  
Ident.: Les trois sècheuses  
utilisées pour le  
séchage des linges  
et des combinaisons.  
Note:



Photographe(s): Hugon



**CERTIFIÉ**

LC 004 345 821 Qrp

Laval, le 15 mars 1993

**AVIS D'INFRACTION**

Monsieur Pierre Limoges  
Faisant affaires sous la raison sociale  
Lingeco enr.  
584, 5ième Rue  
Saint-Antoine-Des-Laurentides (Québec)  
J7Z 2W5

**N/Référence :** G-7610-15-01-01012-03

**OBJET:** Activités industrielles sans certificat  
d'autorisation au 584, 5ième rue, Saint-  
Antoine-des-Laurentides.

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 11 février  
1993, par une fonctionnaire dûment autorisée de notre  
direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-  
dessous :

1. Exercice d'une activité industrielle (lavage  
de linges et combinaisons d'origine indus-  
trielles) sans avoir obtenu au préalable de  
certificat d'autorisation à cette fin.

4, Place Laval  
Bureau 300  
Laval (Québec)  
H7N 5Y3  
Téléphone : (514) 662-2616  
Télécopieur : (514) 662-3089

Bureau régional des Laurentides  
85, rue de Martigny Ouest, bureau 6.13  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 3R8  
Téléphone : (514) 436-8330  
Télécopieur : (514) 432-8571

Copie au dossier





**AVIS D'INFRACTION**

- 2 -

**N/Référence** : G-7610-15-01-01012-03      Le 15 mars 1993

---

Vous contrevenez donc à la loi ci-après :

1. Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., chapitre Q-2, article 22.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

HF/BB/mp

---

BRIGITTE BÉRUBÉ  
Directrice régionale adjointe

Gouvernement du Québec  
 Ministère de l'Environnement  
 Direction régionale de Laval et des Laurentides

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-10-29

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 1993-10-28

HEURES : - ARRIVÉE : 10H30

- DÉPART : 10H45

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : HÉLÈNE FRIGON

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

**LINGECO ENR.**  
**584 5<sup>ième</sup> Rue**  
**St-Antoine , P.Qué.**

. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : RENCONTRE oui [ ] non [X]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)  
 RENCONTRÉE(S): M. Pierre Limoge , président

(514) 438-0821

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)  
 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 Nombre:

ÉCHANTILLONS

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1.

PRÉCISEZ 2.

- BUTS : Faire le suivi de l'avis d'infraction du 15 mars 1993.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-10-29

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M.Limoge m'informe que rien n'a changé dans son procédé depuis l'inspection du 11-02-1993. Je lui demande qu'est-ce qu'il a fait concernant la demande de certificat d'autorisation. Il me répond qu'il a fait une demande de certificat de conformité à la ville de St-Jérôme et que cette dernière lui a exigé de faire une série d'analyses sur son eau usée. Selon lui, il a reçu les résultats la semaine dernière mais ils sont à son domicile. Il n'a pas été capable de me dire quels sont les paramètres qui ont été analysés, mais qu'il y en avait beaucoup et que ça lui a coûté 23-24\$. Je lui fais part qu'il peut nous faire parvenir sa demande de certificat d'autorisation avec les résultats d'analyses de son eau usée même s'il manque des documents, car il pourrait nous les envoyer ultérieurement. M.Limoge m'a informé qu'ils ne travaillent pas le vendredi.

M.Limoge m'informe qu'il va nous faire parvenir sa demande de certificat d'autorisation avec les résultats d'analyses de son eau usée d'ici deux semaines.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-10-29

**3. CONCLUSION**

**RAPPORT D'INSPECTION**

/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1993-10-29

**4. RECOMMANDATION(S)**

ATTENDRE DEUX SEMAINES POUR VÉRIFIER SI M.LIMOGE VA NOUS FAIRE PARVENIR SA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET SI NON , TRANSMETTRE SON DOSSIER À LA DIRECTION DES ENQUÊTES.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Hélène Frigon, insp. —

1993-10-29

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D. —

93/11-02

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

*Demande de C.A. reçue le 4 nov. 93*

*4-11-93*



**NOTE AU DOSSIER**

Tel que mentionné dans notre lettre du 25 juillet 1994, expédiée à Monsieur Pierre Limoges de 137610 Canada Ltée (Lingeco enr.), nous fermons le dossier de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une buanderie, numéro de dossier G-7610-15-01-01012 10 (Registre no 1078650) car le requérant n'a pas fourni les informations complémentaires demandées avant le 25 août 1994.

Monsieur Limoges nous avise dans une lettre datée du 22 août 1994 qu'il prévoit se départir de son commerce (offre d'achat en cours expirant le 14 septembre 1994) car il ne peut répondre à nos exigences.

DATE: Le 29 août 1994

SIGNATURE: Denis Carreau  
Chargé de projet

RECOMMANDÉE PAR: \_\_\_\_\_  
Chef de division - analyse

APPROUVÉE PAR: \_\_\_\_\_  
Directrice régionale adjointe

BB/DC/gb

4, Place Laval  
Bureau 300  
Laval (Québec)  
H7N 5Y3

Téléphone: (514) 662-2616  
Télécopieur: (514) 662-3089

Bureau régional des Laurentides  
85, rue de Martigny Ouest,  
Bureau 6.13  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 3R8  
Téléphone: (514) 569-3112  
Télécopieur: (514) 569-3111

Gouvernement du Québec  
 Ministère de l'Environnement  
 Direction régionale de Laval et des Laurentides

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1994-10-06

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 1994-09-16

HEURES : - ARRIVÉE : 11H00

- DÉPART : 11H50

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : HÉLÈNE FRIGON

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

137610 Canada Ltée  
 LINGECO ENR.  
 584 5<sup>ème</sup> Rue  
 Saint-Antoine, Québec  
 J7Z 2W5

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : RENCONTRE oui [ ] non [X]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)  
 RENCONTRÉE(S): M. Pierre Limoges, président

(514) 438-0821

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)  
 [ ] [ ] [ ] [ ]  
 Nombre: 0

ÉCHANTILLONS

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1.

PRÉCISEZ 2.

- BUTS : Vérifier si la compagnie a cessé ses activités, suite à l'envoi d'une lettre du type B le 25 juillet 1994 concernant la fermeture du dossier de la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une buanderie.

## RAPPORT D'INSPECTION

/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1994-10-06

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux M.Limoges est présent et il m'informe que c'est la compagnie **art. 23-24**, qui fait le lavage de ses linges. Selon lui, ceux-ci représentent le 3/4 de son chiffre d'affaire et le linge le plus sale à laver. **23-24** vient chercher les linges sales et rapporte les propres. Il y a de 2 à 4 barils, contenant de 800 à 1000 linges par baril, à ramasser quotidiennement. M.Limoges fait actuellement environ 3 lavages d'un mélange de pantalons, de chemises et combinaisons dans une semaine. M.Limoges m'a montré que l'eau chaude était fermée sur toutes ses laveuses. Au moment de l'inspection, il n'y avait pas de lavage, il attendait d'avoir suffisamment de vêtements avant de laver. Le 7 septembre M.Limoges a demandé au Ministère s'il pouvait effectuer ces lavages et Denis Carreau lui a répondu qu'il devait être autorisé en faisant une demande d'autorisation.

La compagnie **23-24** est en processus d'acheter tous les clients de Lingeco et ceci devrait se faire d'ici environ 1 mois selon M.Limoges et qu'il a une autre offre d'achat d'un autre acheteur pour le bâtiment. Ce dernier a demandé une extension supplémentaire d'environ 1 mois et une semaine.



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1994-10-06

**3. CONCLUSION**

1. Exercice d'une activité industrielle (lavage de linges et combinaisons d'origine industrielles) sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation à cette fin.

-Loi sur la qualité de l'environnement, article 22.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01012-03

DATE DE RÉDACTION : 1994-10-06

**4. RECOMMANDATION(S)**

AVIS D'INFRACTION.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Hélène Frigon, insp. \_\_\_\_\_

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D. \_\_\_\_\_

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

1994-10-06

*Richard Paquet*



**CERTIFIÉ**

Laval, le 26 octobre 1994

**AVIS D'INFRACTION**

137610 Canada ltée  
Faisant affaires sous la raison sociale  
Lingeco enr.  
584, 5<sup>ème</sup> Rue  
Saint-Antoine-Des-Laurentides

N/Réf. : 7610-15-01-01012-03

Objet : Activités industrielles au 584, 5<sup>ème</sup> Rue, Saint-  
Antoine-Des-Laurentides

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 16 septembre 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi :

1. Exercice d'une activité industrielle susceptible de contaminer l'environnement (lavage de linges et combinaisons d'origine industrielle) sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation à cette fin;  
- Loi sur la qualité de l'environnement, article 22.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

4, Place Laval  
Bureau 300  
Laval (Québec)  
H7N 5Y3

Bureau régional des Laurentides  
85, rue de Martigny Ouest,  
Bureau 6.13  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 3R8

Téléphone: (514) 662-2616  
Télécopieur: (514) 662-3089

Téléphone: (514) 569-3112  
Télécopieur: (514) 569-3111

AVIS D'INFRACTION

---

- 2-

N/Réf. : G-7610-15-01-01012-03

Le 26 octobre 1994

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Brigitte Bérubé, chimiste, M.Sc.  
Directrice régionale adjointe

---

BB/RP/sl